

# MARCILLY

## Informations

JANVIER 2025

N° 213



MEILLEURS VOEUX 2025

**En ce début d'année 2025,  
Dominique DUCHESNE et les membres du Conseil Municipal vous adressent leurs vœux  
les plus chaleureux.**

**Qu'elle vous assure santé, joie et réussite ainsi qu'à vos familles et vos proches.**

En ce qui concerne notre village, 2025 verra la concrétisation de plusieurs projets pour lesquels nous avons obtenu des subventions :

- Dans le cadre du Contrat Rural, les travaux de création d'une aire de jeux pour les enfants vont démarrer en février suivis par la création du parking rue des Mousseaux.
- Les travaux de l'église qui consistent en la réfection de la toiture du bas-côté sud, de la sacristie et du chœur et pour lesquels nous avons obtenu 80 % de subvention vont également démarrer. Pour rappel, l'Association Culture et Patrimoine de Marcilly a été créée afin de financer au maximum le reste à charge pour la commune. Chacun de vous peut faire un don, même très modeste, en vous connectant sur le site de la Fondation du Patrimoine ([www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)) en précisant bien « église de Marcilly »
- Grâce à votre participation au Budget Participatif écologique et solidaire de la Région Ile de France, nous allons changer :
  - les fenêtres et la porte du bureau de la mairie ainsi que l'éclairage de l'atelier,
  - les radiateurs de la Salle des Fêtes ainsi que les luminaires de la salle du conseil subventionnés grâce à l'implication de l'association Fêtes et Loisirs de Marcilly.

Merci pour votre participation active. Vous serez très prochainement à nouveau sollicités pour de nouveaux projets dans le cadre du Budget Participatif 2025.

En ce qui concerne la rénovation de la toiture terrasse de la mairie pour laquelle nous avons obtenu 40 % de subvention du Département dans le cadre du Fond d'Équipement Rural, nous sommes dans l'attente de la notification d'une DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) de la part de l'État.

Par ailleurs, le Syndicat Intercommunal des Ecoles primaires et maternelles de Varreddes et Marcilly envisage la construction d'une classe à Marcilly pour pallier le manque de place sur Varreddes. En effet, depuis la rentrée 2024 une classe est hébergée provisoirement dans des locaux de la mairie, il a donc été décidé de construire la nouvelle classe sur Marcilly ce qui permettra de rééquilibrer l'organisation du syndicat et de solutionner le problème d'isolement de l'enseignante. Des subventions vont être sollicitées en vue de la réalisation de ce projet.

### **INFORMATIONS COVALTRI77**

- Les calendriers 2025 COVALTRI77 de collecte ont été distribués dans les boîtes aux lettres -> les jours de collecte sont inchangés :
  - Ordures ménagères : chaque mercredi matin
  - Emballages : lundi matin en semaine impaire
  - Végétaux : chaque vendredi après-midi à partir du 3 avril 2025

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Les sapins de Noël sont ramassés par les services de la Communauté de Commune du Pays de l'Ourcq jusqu'à fin janvier. Merci de déposer vos sapins (sans décoration et sans neige blanche) près des containers à verre et textile à l'endroit matérialisé par des barrières. Ces sapins sont destinés au broyage.
- **⚠** Les propriétaires de véhicules ne doivent pas se garer entièrement sur le trottoir dédié aux piétons et ne doivent pas se garer en dehors des places de stationnement marquées au sol sous peine de gêner les autres habitants entrants et sortants de leur propriété et les piétons sont contraints à se déplacer sur la chaussée. Une voiture en stationnement doit laisser le passage pour un piéton ou une poussette. Une nouvelle fois, nous demandons aux habitants qui disposent d'une cour, d'un garage, d'une allée, **de rentrer leurs véhicules dans leur propriété.**
- **⚠ De nombreuses déjections de chiens** sont encore régulièrement constatées sur les trottoirs de la commune, aux abords de l'église, du cimetière et dans l'espace de jeux réservé aux enfants. Merci aux propriétaires de ces chiens de se munir de sacs plastiques pour ramasser les déjections et de les jeter dans une poubelle.  
**L'abandon de déjections canines sur la voie publique est passible d'une amende de 2ème classe selon l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement.**

## **LE CLUB DE L'AMITIÉ**

Si vous avez l'envie de jouer à des jeux de société, de partager un vrai moment de détente et d'échange, le Club de l'amitié de Marcilly sera ravi de vous accueillir.

Rencontre tous les jeudis après-midi de 14h30- à 17h dans la salle du conseil municipal.

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION CULTURE ET PATRIMOINE DE MARCILLY**

Vous êtes tous conviés à l'assemblée générale du Lundi 10 février à 19h30 à la mairie.

## **ASSOCIATION DES FÊTES ET LOISIRS DE MARCILLY (AFLM)**

Suite à l'Assemblée générale qui a eu lieu le 16 janvier 2025, ont été réélus :

**Président : COLSON Patrice**

Vice-président : DUJARDIN Régis

Trésorière : DEVIN Marc

Secrétaire : SEBILLE KALA Céline

Calendrier des manifestations à venir :

- Loto : samedi 8 mars
- Brocante : dimanche 13 avril
- Fête du village : du samedi 17 mai au lundi 19 mai
- Concours de pétanque : dimanche 15 juin
- Barbecue : dimanche 14 septembre
- Karaoké : samedi 15 novembre

*Retrouvez-nous sur Facebook : <https://www.facebook.com/people/Aflm-Marcilly/100019145050000>*

## **COLLECTE ET RECYCLAGE DES BOUCHONS PLASTIQUES**

Vous pouvez déposer vos bouchons plastiques en Mairie ou chez Mr COLSON Patrice – 13 rue des Mousseaux qui se chargera de les déposer auprès d'une association afin de les recycler.

## **INSCRIPTION A L'ÉCOLE MATERNELLE – RENTRÉE 2025/2026**

Vous pouvez inscrire votre enfant à l'école maternelle du Grand Chemin à Varreddes pour la rentrée 2025. Sont concernés :

- Les enfants nés en 2022
- Les enfants nés en 2020 et 2021 scolarisés dans un autre établissement et arrivant sur la commune pour la rentrée.  
*Les enfants nés en 2023 ne seront pas acceptés.*

**Merci de vous rendre en Mairie avant le 29 mars 2025** (aux heures d'ouverture) avec les documents suivants, afin d'avoir une feuille de pré-inscriptions :

- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Le carnet de vaccination de votre enfant
- Le certificat de radiation si votre enfant était scolarisé dans une autre école

Vous pourrez ensuite contacter l'école maternelle **LE GRAND CHEMIN** :

**Directrice** : Mme Morel Julie Ruelle Jean Piettre 77910 Varreddes

Tél. 09.77.92.42.60 / [ce.0772554h@ac-creteil.fr](mailto:ce.0772554h@ac-creteil.fr)

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025**

L'agent recenseur qui est la Secrétaire Générale de Mairie, vous a transmis dans votre boîte aux lettres, la notice internet avec vos codes personnels afin d'effectuer le recensement de votre habitation.

**Votre participation est indispensable** car elle permettra d'actualiser les données disponibles, très utiles pour éclairer les décisions des pouvoirs publics notamment en matière d'équipements collectifs (crèches, transports, logements, etc.) et préparer l'avenir de notre commune. La dotation financière versée par l'État aux communes dépend également de ces chiffres.

Merci de bien vouloir **répondre au plus tôt sur le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) en utilisant le code d'accès et le mot de passe imprimés sur la notice qui vous a été remise par l'agent recenseur**. Si vous avez perdu cette notice ou pour toute autre question relative au recensement de la population dans notre commune, je vous invite à contacter la mairie au numéro suivant **01 64 36 66 96**. Vous avez également la possibilité de répondre sur papier ; pour ce faire des questionnaires sont à votre disposition en mairie.

Les informations recueillies sont **confidentielles** et exclusivement destinées à l'Insee. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques anonymes.

**Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, il vous est demandé de répondre rapidement après son passage.**

*Attention : le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.*

Nous comptons sur chacun d'entre vous.

## **RECENSEMENT MILITAIRE et JOURNÉE DE DÉFENSE ET DE CITOYENNETÉ**

Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser auprès de sa mairie de domicile entre le jour de ses 16 ans et les 3 mois qui suivent l'anniversaire. Si les délais ont été dépassés, il est possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans (la démarche reste la même).



**Pièces à fournir :**

- Carte nationale d'identité en cours de validité
- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, d'eau, de gaz, avis d'imposition)

Suite à cette démarche, la mairie délivre une attestation de recensement. L'attestation est indispensable et est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat, inscription au code...). Le jour du recensement, il est important de transmettre son adresse mail à la mairie afin de faciliter les échanges avec le service national.

En cas de perte ou de vol de votre attestation de recensement, il est possible de demander une attestation de situation administrative du centre du service national dont vous dépendez.

**ATTENTION : AUCUN DUPLICATA N'EST DÉLIVRÉ EN MAIRIE.**

Le recensement militaire permet au centre de service national de vous convoquer afin d'effectuer la journée défense et citoyenneté (JDC) entre ses 16 et 18 ans. Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation. Le recensement permet également l'inscription d'office sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

- Site officiel : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>

Une fois recensé, vous allez recevoir un mail pour vous créer un compte sur : ► **majdc.fr**

La journée défense et citoyenneté (JDC) est une journée d'information sur les droits du citoyen, ses devoirs et le fonctionnement des institutions.

Vous recevrez une convocation écrite vous indiquant la date et le lieu de votre JDC entre la date de votre recensement et celle de votre 18ème anniversaire.

L'ordre de votre convocation vous parvient environ 45 jours avant la date de votre JDC.

**Déroulement de la JDC :**

La convocation ouvre droit soit à un bon de transport aller-retour (10 € ou 20 € si le lieu de convocation est à plus de 20 km de votre commune) ou à une indemnité forfaitaire de déplacement.

Au cours de cette journée, vous recevez :

- Des enseignements sur les enjeux et objectifs généraux de la défense nationale, et sur les différentes formes d'engagement ;
- Un enseignement sur le civisme, sur la base de la charte des droits et devoirs du citoyen français, une information sur l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les préjugés sexistes et la lutte contre les violences physiques, psychologiques ou sexuelles commises au sein du couple ;
- Une information sur l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les préjugés sexistes et la lutte contre les violences physiques, psychologiques ou sexuelles commises au sein du couple

Vous passez également des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française. À la fin de la journée, il vous est remis un certificat de participation à la JDC.

**NAISSANCE**

Nous souhaitons la bienvenue à Milya PÂQUIER née le 15 novembre 2024 et à Elyna PERPÈRE VALLON née le 10 janvier 2025.

*Mme le Maire et le Conseil Municipal souhaitent la bienvenue aux nouveaux résidents de Marcilly*

**Belle année 2025 et Bonne Santé**

**Prenez soin de vous et des vôtres**

Mairie – 1 rue de Louvin – 77139 MARCILLY  
Tél : 01 64 36 66 96 – Mail : [mairie.marcilly77@outlook.com](mailto:mairie.marcilly77@outlook.com)  
Site Web : [marcilly77.fr](http://marcilly77.fr)

**Horaires des permanences mairie : lundi de 17h à 19h, vendredi de 10h à 12h et sur rendez-vous.**